



ASSURANCE des accidents de la vie

Par **Fanchon44**, le **30/05/2019 à 14:37**

Bonjour à tous, rndésarmée face au mutisme de mon assurance "xxxxxx", accidents de la vie. Après avoir mis plusieurs messages sur leur site, avoir déclaré par courrier l'accident de mon époux(une cassure du col du fémur)dans les cinq jours. Celle-ci malheureusement a conduit à son décès pour une infection une semaine après l'intervention ,déclarée par courrier à "xxxxxx" mais toujours pas de réponses de leur part. Que faire pour faire valoir mes droits ou au moins qu'ils se manifestent. Dans la douleur du décès de mon mari, Je me sens démunie face à ce manque de concidération

Par **morobar**, le **30/05/2019 à 14:42**

Bonjour,rnrnUn accident suivi d'un décès post-opératoire mérite le recours à un avocat spécialiste en droit des victimes d'accidents médicaux, et qui gèrera l'aNgle "assurances";

Par **Qualité Néoliane**, le **31/05/2019 à 09:29**

Bonjour Fanchon44,rnrnNous tenons tout d'abord à vous présenter nos condoléances et nos excuses pour les expériences décrites. rnrnLe service Qualité de Néoliane propose d'étudier votre dossier et vous apporter une réponse dans les meilleurs délais. Pour ce faire nous vous remercions de nous transmettre votre demande via notre service qualité en ligne :"<http://www.neoliane-sante.fr/service-client/b2b>" rubrique "réclamation", Nous vous remercions d'y ajouter dans la partie N° adhérent le numéro de suivi suivant : (NEO201927). Ce qui nous permettra de faire le rapprochement entre votre demande et ce post. Nous vous

remercions d'avance, rnBien cordialement, rnVotre Service Qualité Néoliane